

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	04/11/022	L'an deux mil vingt-deux, le jeudi dix novembre, à 19h00
Conseillers en exercice	11	Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Présents	10	
Absents	1	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLE, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION

Mélanie Ossant a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour :10 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DCM 40-2022 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE  
MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre et Loire (CDG 37). La convention a été établie pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les tarifs du service de médecine préventive sont révisables chaque année sur décision du conseil d'administration du CDG 37.

Le contrat d'adhésion au service de médecine préventive arrivant à échéance au 31 décembre 2022, le Centre de Gestion propose de renouveler l'adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une nouvelle période de 3 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par les décrets 2008-339 du 14 avril 2008 et 2012-170 du 3 février 2012, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n°85-643 du 26 juin 1985 et n°87-602 du 30 juillet 1987 relatifs aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

RF
Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/11/2022
037-213700826-20221110-DCM_40_2022-DE

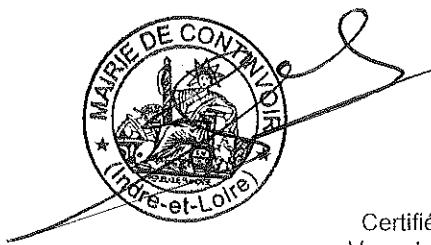
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DÉCIDE de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre et Loire à la date du 1er janvier 2023 pour une durée de 3 ans.
- APPROUVE la convention jointe à la présente délibération, définissant les modalités de fonctionnement de ce service.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le 17/11/2022  
Vu sa transmission en s/Préfecture  
le 17/11/2022  
Affiché le 17/11/2022

RF
Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/11/2022
037-213700826-20221110-DCM_40_2022-DE